

CARTE PROFESSIONNELLE Transaction sur immeubles et fonds de commerce, Gestion Immobilière (acte processionale n° • CPI 4901 2018 000 035 Valable jusqu'au 18/09/2021
Délivrée par : CCI de Maine-et-Loire le : 18/09/2018 Dénomination : FICHLIER HABITAT Forme juridique : SAS Siège social : 29 Boulevard GASTON DUMESNIL, 49100 ANGERES

Capital social : 10 000 euros Non commercial : FICHLIER HABITAT Enseigne : IMMOBILIERE DES 3 RIVES

N° unique d'identification • 841 721 764 Représentant légal : Jean-Louis PECHÉLUX téléphone 06 46 12 17 46, Mail: agence@immo3rives.com

Garantie Financière . Transaction sur immeubles et fonds de commerce Peut recevoir des fonds GALLIAN 89 Rue LA BOETTIE 75008 PARIS Montant de la garantie 120000 euros
Gestion immobilière GALLIAN 89 Rue LA BOETTIE 75008 PARIS Montant de la garantie : 120000 euros

Assurance : Transaction sur immeubles et fonds de commerce MMA 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX 9

Gestion immobilière MMA 14 Boulevard MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 Compte bancaire (séquestre) :

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST 18 Quai DEVIZES 53100 MAYENNE Compte n° • FR76138070076925332812558860 AMEPI

TARIF DE L'AGENCE (tout mandat signé, suite à démarrage, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours)

« Mandat de Vente »

Transactions maisons ou appartements.

Tarif des honoraires : jusqu'à 27 000 EUROS := 5 000 Euros T.T.0 à la charge des Vendeurs, plus sur la partie au delà de 27 000 EUROS = 4,9 % T.T.C. du prix de vente à la charge des Vendeurs

« Mandat de Vente » de terrains à bâtir : honoraires 10%. TTC sur le prix de vente à la charge des Vendeurs

Ces tarifs couvrent l'ensemble de la prestation de service indivisible, la prise de mandat,

la vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,

la publicité sur différents supports, et l'élaboration de visuels, la recherche de tous les acquéreurs potentiels,

la faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,

les visites du bien par les acquéreurs potentiels, les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,

la rédaction de l'avant-contrat de vente, vérifications des obligations de l'acquéreur, l'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.

Toutes formules FAI ou autres ajoutées à nos publicités de façon automatique sont impropres à nos tarifs. le publicitaire engageant alors seul sa responsabilité

Tarif des honoraires : transactions constructions neuves

Les honoraires sont fixés librement par le mandat (constructeur, promoteur ou autres)

Suivant sa grille de commissionnement des mandataires commercialisant le programme ou les programmes,

si ce n'est le tarif «: Mandat de Vente, Terrains à bâtir » qui s'applique.

« Prix de vente » : correspond au prix affiché, prix convenu avec le vendeur.

Les honoraires, du diagnostiqueur, de levée d'hypothèques et d'agence ne sont pas une charge augmentative du prix, au regard de l'administration fiscale, ils ne sont pas déductibles pour le calcul des frais d'actes notariés.

C'est une prestation de service indépendante réglée par le vendeur, conformément au mandat enregistré sur notre registre,

l'acquéreur n'a pas d'honoraires à sa charge.

Délégation de mandat : Les honoraires appliqués, charge et répartition sont ceux du détenteur du mandat d'origine et de sa responsabilité.

« Mandat de recherche » d'un bien immobilier (appelé aussi chasseur d'immobilier).

Tarif des honoraires : jusqu'à 22 000 EUROS = 5 000 Euros T.T.0 à la charge des Acquéreurs

plus sur la partie au delà de 22 000 EUROS = 5,25% T.T.C. du prix vendeur à la charge des Acquéreurs

« Mandat de recherche » de terrains à bâtir : honoraires 10% TTC du prix vendeur à la charge des Acquéreurs

C'est une prestation de service réglée par l'acquéreur, conformément au mandat enregistré sur notre registre

Le Vendeur n'a pas d'honoraires d'agence à sa charge et les honoraires d'agence sont une charge augmentative du prix pour l'acquéreur.

Ils sont déductibles du prix global payé par l'acquéreur pour le calcul des frais d'actes notariés.

Les tarifs ci-dessus ne peuvent qu'être minorés, selon les difficultés de commercialisation ou de négociation selon devis préalable établi entre les parties